

**COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 DU 21 JUIN 2013  
MUTATIONS LOCALES FILIERE FISCALE**

Après le communiqué commun :

« L'ensemble des élu(e)s du personnel CGT Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP ne peuvent pas vous laisser ouvrir cette CAP locale dans l'état. L'Administration a décidé de manière unilatérale et arbitraire, de modifier les règles de gestion des surnombres suite aux suppressions d'emplois 2013 sans daigner informer ni les collègues, ni leurs représentants.

Dans ces conditions, nous exigeons que les règles 2012 appliquées dans le respect des déclinaisons des règles nationales soient reconduites.

Nous demandons que la Direction réexamine son projet de mouvement avant l'ouverture de cette CAP locale. »

Le Président de la CAP locale n° 3 a accepté que les 10 agents dont les postes seront supprimés au 1er septembre 2013 soient maintenus sur leur poste en surnombre si tel était leur choix.

Il a été décidé qu'un groupe de travail se tiendrait avec l'administration et les organisations syndicales pour préciser quelles seront les règles retenues pour les futurs mouvements de mutations soumis en CAP locale. Les résultats de ce groupe de travail seront portés à la connaissance de l'ensemble des agents

Sur 174 demandes de mutations, alors que sur le projet seuls 94 collègues avaient obtenu leur 1er vœu, après intervention des représentants du personnel unanimes, au final 106 ont obtenu leur 1er vœu.

Pour nous représentants du personnel il s'agit de faire respecter les règles afin que tout et n'importe quoi ne soit pas appliqué au détriment des droits des agents

**BULLETIN D'ADHESION**

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : .....

AFFECTATION : .....  
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu



## DECLARATION LIMINAIRE

### CAPL 3 DU 21 JUIN 2013 MUTATION FILIERE FISCALE

Monsieur le Président,

Les représentants de FO DGFIP Paris ne peuvent pas débiter cette CAPL sans dénoncer la poursuite de la politique gouvernementale de suppressions d'emplois. Faire plus, toujours plus en étant toujours moins nombreux, tout en maintenant la qualité du service public fiscal et financier, voilà le challenge que fixe le gouvernement aux agents de la DGFIP, comme il le fait pour l'ensemble des fonctionnaires.

Moins de fonctionnaires, c'est forcément moins de service public et moins d'équité de traitement pour les citoyens.

Il va arriver un moment où l'exercice des missions deviendra impossible, tout simplement parce qu'il n'y aura pas assez d'agents pour les exercer correctement.

La situation dans les services des finances publiques se dégrade quotidiennement.

Les agents ont dans la bouche le goût amer du travail inachevé faute de moyens.

FO DGFIP Paris dénonce cette politique qui se traduit par moins de mutations satisfaites, des conditions de travail détériorées et une remise en cause des règles de gestion.

FO DGFIP Paris rappelle que le droit à mutation est inscrit dans le statut général du fonctionnaire. Il est depuis maintenant plusieurs années bafoué par une politique de déréglementation.

De tout le réseau remontent la lassitude, la démotivation et le ras-le-bol des collègues. L'édifice ne tient plus que grâce à la conscience professionnelle de l'ensemble des agents. Les personnels de la DGFIP attendent des réponses concrètes à leurs revendications.

- **FO DGFIP Paris exige la création d'emplois statutaires nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions.**
- **FO DGFIP Paris demande l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,**
- **FO DGFIP exige le comblement total des vacances d'emplois par des personnels titulaires,**

Après le mouvement national, trop de postes restent vacants (plus de 700 dont la moitié en Région Parisienne),

Après le mouvement national, trop de situations sociales et familiales difficiles restent sans solution,

Après le mouvement local, trop de collègues n'obtiennent pas satisfaction à leur demande de mutation,

Pour le projet local, sur 174 demandes, seuls 94 collègues obtiennent leur 1er choix.

L'ensemble du mouvement est terni par des dispositions anti statutaires, telle que la position des agents en situation d'ALD. En effet, leur affectation échappe à l'ensemble des représentants du personnel et donne toute possibilité à la Direction locale de disposer d'un volant d'agents qu'elle déplace à son gré.

**C'est pourquoi la délégation FO DGFIP Paris votera contre ce mouvement local.**